## Date: 27/05/2023..... **BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET** Intitule de l'action : Le Cul de Four en fête..... DEPENSES (\*) RECETTES 350 Location(s) (1) **Autofinancement** Participation des Frais de transport (2)50 271,1 (4) personnes Boissons et alimentation 451.1 Achat de fournitures **Autres financements** (à détailler) (à préciser) Assurance 70 Tracts, affiches Aide demandée au PIC 1500 Taxes (SACEM) Divers Show dance for ever 1200 300 Personnel bénévole 300 Bénévolat 2071.10 **SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES** Financement d'un autre projet (5) 350 2421.1 **TOTAL** 2421.1 TOTAL

- (\*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis
- (1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez (2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :
  - avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
  - être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
  - être couverts par une assurance
  - contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur
- (3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)
- (4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.
- (5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.